



## REVUE DE PRESSE DU 20/12/2016

- 1- Le ministère des Finances étudie actuellement la possibilité de lancer un emprunt obligataire sans intérêts, a déclaré Hadji Baba Ammi en précisant que cet emprunt aura des marges indexées sur le taux de croissance économique. Evoquant par ailleurs, les recettes fiscales, le ministre précisera qu'elles ont atteint environ 1.600 milliards DA à fin septembre dernier, soit une progression de près de 6% par rapport à la même période de 2015. "Nous avons enregistré une amélioration de près de 6% des recettes fiscales jusqu'à la fin du mois de septembre 2016 par rapport à la même période de l'année 2015" a-t-il dit. "Nous souhaitons que cette amélioration se poursuivra à la fin de l'année pour atteindre 10 ou 11 % par rapport à l'année passée, comme objectif tracé dans la loi de finances (LF) 2016", a ajouté M. Baba Ammi.
  
- 2- La banque Al Salam Bank-Algeria et la société privée CIMA, représentante de la société Tahkout manufacturing company (TMC), ont signé lundi à Alger un accord pour l'acquisition, par les particuliers, des véhicules de marque Hyundai fabriqués localement par TMC. Cet accord de partenariat a été signé par le directeur général d'Al Salam Bank-Algeria, Nasser Hideur, et le P-dg de CIMA, Mahieddine Tahkout, a indiqué un communiqué d'Al Salam Bank-Algeria. Il a pour objectif de répondre aux attentes des particuliers désireux d'acquérir un véhicule touristique de marque Hyundai produit par TCM, et ce, conformément aux préceptes de la Shari'a, précise cette banque privée. Il vise également "le développement et la promotion de la production nationale", note-t-elle.
  
- 3- La Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV) et le Centre international de presse (CIP) ont signé lundi à Alger une convention de partenariat pour la formation des journalistes dans les domaines financier et boursier. Le document a été paraphé par le directeur général de la SGBV, Yazid Belmihoub, et le directeur général du CIP, Tahar Beddiar, en présence du ministre des Finances, Hadji Babaammi, et du ministre de la Communication, Hamid Grine. Avec cette convention, la SGBV organisera plusieurs sessions de formation au profit des journalistes (presse écrite, audiovisuelle, radiophonique et électronique) afin de "doter le paysage médiatique de compétences journalistiques en communication financière et boursière", ont expliqué les signataires de cette convention.



- 4- La facture d'importation de lait a reculé à 798,6 millions de dollars (usd) sur les dix premiers mois de 2016, contre 1,07 milliard usd à la même période de 2015, soit une baisse de 25,45%, a appris l'APS auprès des Douanes. De janvier à octobre, les quantités importées de ce produit (lait en poudre, crèmes de lait et matières grasses laitières utilisées comme intrants) ont également reculé pour s'établir à 324.206 tonnes contre 364.531 tonnes, soit une réduction de près de 11,06% entre les deux périodes de comparaison, indique le Centre national de l'informatique et des statistiques des douanes (CNIS).
  
- 5- L'opération de dédouanement des marchandises au niveau du port d'Alger est désormais une mince affaire. Dans le pire des cas ne dépassera pas une journée. Ladite déclaration a été faite hier par le ministre des Travaux publics et des Transports, Boudjema Talai, en inspectant le port d'Alger. Cet exploit sera possible a indiqué le ministre lors du point de presse qu'il a animé, «grâce à la mise en service de deux scanners mobiles, récemment acquis, à la mise en service d'un guichet unique et à la réception de la nouvelle interface d'entreposage».
  
- 6- En moins d'un mois, le gouvernement a pratiquement ouvert et facilité l'acquisition des logements de type location-vente et, surtout, relancé la cession des logements des Offices de promotion et de gestion immobilière (OPGI), c'est-à-dire les logements sociaux. Après donc le décret exécutif n°16-279 du 2 safar 1438 correspondant au 2 novembre 2016, relatif à la cession des logements location-vente, et réalisés sur fonds publics ou sur ressources bancaires, le ministère de l'Habitat ouvre la voie aux locataires et aux «indus occupants» de logements sociaux pour régulariser leur situation.
  
- 7- Le développement de la filière phoenicicole et l'intensification des exportations sont la priorité des opérateurs économiques nationaux, ont soutenu les participants au salon international de la datte de Biskra (SIDAB) qui se tient du 17 au 20 décembre courant. Pour le président de la Chambre du commerce et de l'industrie, CCI-Ziban, Abdelmadjid Khobzi, la qualité du produit, la sélection des matériaux d'emballage, les prix concurrentiels et la maîtrise des métiers liés à l'exportation sont la condition sine qua non pour positionner la datte algérienne sur le marché international. Des efforts doivent être consentis pour multiplier les quantités à exporter de dattes limitées actuellement à 30.000 tonnes l'an, a souligné le même cadre, estimant qu'un quintal de ce produit "coûte sur le marché international 500 dollars, soit l'équivalent de 10 barils de pétrole."



- 8- Une moyenne de 50.000 accidents de travail sont déclarés annuellement à la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), dont plus de 600 accidents mortels, a annoncé lundi à Alger, le directeur général de la Caisse, Hassen Tidjani Haddam. "Une moyenne de 50.000 accidents de travail dont plus de 600 accidents mortels, sont déclarés annuellement à la CNAS (moyenne enregistrée les cinq dernières années), a précisé M. Haddam, lors d'une journée de formation et d'information au profit des membres des commissions paritaires d'hygiène et de sécurité (CPHS) de la CNAS.
  
- 9- Les conditions et les modalités d'apposition de la mention "halal" pour les denrées alimentaires concernées ont été fixées par un arrêté interministériel publié au Journal officiel no 70. L'Institut algérien de normalisation (IANOR) a été chargé de la détermination des caractéristiques de la mention "halal", de son identification ainsi que des conditions de son octroi, indique l'arrêté signé par les ministres, respectivement, du Commerce, de l'Industrie, de l'Agriculture, des Affaires religieuses et de la Santé. Le texte stipule que l'apposition de la mention "halal" doit être justifiée par un certificat de conformité "halal" délivré par IANOR.
  
- 10- L'Algérie a condamné avec "la plus grande force", par la voix du porte-parole du ministère des Affaires étrangères, Abdelaziz Benali Cherif, l'assassinat lundi de l'ambassadeur russe en Turquie, affirmant qu'il s'agit d'"un crime inqualifiable contre un messenger de la paix". "L'assassinat, ce soir à Ankara, de sang froid de l'ambassadeur de la Fédération de Russie en Turquie est un crime inqualifiable contre un messenger de la paix, de l'amitié et de la fraternité entre les peuples et les gouvernements de Russie et de Turquie. Nous le condamnons avec la plus grande force", a indiqué M. Benali Cherif dans une déclaration à l'APS.



## **A lire : Convention Bourse d'Alger-Centre international de presse pour la formation des journalistes**

La Société de gestion de la bourse des valeurs (SGBV) et le Centre international de presse (CIP) ont signé lundi à Alger une convention de partenariat pour la formation des journalistes dans les domaines financier et boursier.

Le document a été paraphé par le directeur général de la SGBV, Yazid Belmihoub, et le directeur général du CIP, Tahar Beddiar, en présence du ministre des Finances, Hadji Babaammi, et du ministre de la Communication, Hamid Grine.

Avec cette convention, la SGBV organisera plusieurs sessions de formation au profit des journalistes (presse écrite, audiovisuelle, radiophonique et électronique) afin de "doter le paysage médiatique de compétences journalistiques en communication financière et boursière", ont expliqué les signataires de cette convention.

Ce qui permettra aux journalistes de traiter et de transmettre l'information financière de manière "fiable, complète et pertinente" et de les initier également à la réglementation, aux techniques et au fonctionnement du marché financier algérien.

A travers cette formation, les journalistes seront aussi associés aux efforts de promotion et de vulgarisation de la culture financière à l'égard du public.

Lors du point de presse animé conjointement avec M. Grine, le ministre des Finances a relevé l'importance de ce genre de formation dans le sens où elle contribue à renforcer les compétences des journalistes dans le traitement des informations financières et boursières.

Ce qui permet aux journalistes, a-t-il ajouté, d'éviter de commettre des erreurs techniques sur le plan informationnel, susceptibles de générer un impact préjudiciable aux entreprises, aux banques ou autres organismes.

Pour sa part, M. Grine a expliqué que l'apport de cette convention était de structurer la notion du professionnalisme dans la presse nationale, car au delà des conditions socio-professionnelles des journalistes, "la formation, dans certains domaines sensibles, demeure une nécessité pour continuer notre démarche de professionnaliser le secteur et avoir des informations justes, fiables, et complètes".

La formation des journalistes dans la finance pourrait également "aider le processus de modernisation du système monétaire et bancaire national", a-t-il poursuivi.

Selon lui, "la presse algérienne et le niveau des journalistes ont beaucoup progressé ces dernières années, permettant à l'Algérie d'avoir certains journalistes de renommée régionale et mondiale".

Le ministre a ajouté que son département ministériel avait organisé, jusque-là, plus d'une quarantaine de sessions de formation dans différents domaines au profit des médias nationaux: "ce qui montre l'important intérêt accordé par les pouvoirs publics à ce genre d'initiatives".